



Le concours « Made In Guinée, Fait-Main », raconte les plus belles histoires des métiers de la main en Guinée. La participation au concours est gratuite avec à la clé une exposition murale à grande échelle à travers la ville de Conakry-Kindia-Mamou-Dalaba, pour les œuvres retenues.

Pour interroger la place centrale des artisans dans le quotidien des Guinéens et valoriser le métier de la photographie, le projet Guinée Créative de Enabel, financé par l'Union européenne lance son premier concours photos en collaboration avec l'ONACIG. Ce concours est une opportunité pour le projet Guinée Créative, d'annoncer le lancement de son étude sur les tendances nationales de consommation du Made in Guinée pour les filières Mode, Design et Audiovisuelle.

Et pour valoriser ces trois filières, la photographie se révèle être le support média le plus adapté au grand public parce que très accessible on et offline. Donc, si vous vous intéressez à la photographie mais aussi aux métiers des industries culturelles et créatives, vous devez absolument participer à ce concours !

Comment candidater ?	Consignes prises de photos
<p>Envoyez par mail à : guineecreative@enabel.be et onacig@onacig.org</p> <ul style="list-style-type: none">- Une pièce d'identité- Un bref texte ou vidéo qui explique votre compréhension du thème "Guinée Créative, Fait-Main"- 5 photos réalisées et retouchées par vous (de préférence des gros plans et des très gros plans)	<p>Lors de ce séjour de prise de photos, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none">- de photographier des mains en action (donc en train d'exercer un travail)- d'utiliser deux valeurs de plan : le gros plan et le très gros plan.- de ne réaliser que des photos de jour- de ne réaliser que des photos de mains en train de travailler, d'excuter une taches dans le cadre des métiers cités ci-dessous.
Informations pratiques	Les métiers à documenter
<p>Période de candidature du 12 au 19 septembre 2022 à 12h.</p> <p>Expédition prise de photos à Kindia, Mamou et Dalaba : du 22 au 24 septembre</p> <p>Transmission des photos réalisées et traitées : le 26 septembre à 12h au plus tard</p>	<p>Tailleur, tisserand, coiffeur, cordonnier, ébéniste, décorateur, vannier, métallier, peintre.</p> <p>Candidatez pour aborder le thème des métiers de la main sous de multiples angles et perspectives avec votre appareil photo !</p>

Règlement du concours photos « Made In Guinée, Fait-Main »

Article 1 : la participation à ce concours est ouverte gratuitement à toute personne physique majeure résidant en république de Guinée. Elle ne pourra en aucun cas afficher un quelconque lien contractuel et/ou professionnel avec les porteurs du projet ni les partenaires du projet.

Article 2 : dix (10) candidats sélectionnés sur dossier par Enabel et ONACIG feront des photos à l'intérieur du pays aux frais de Enabel.

Article 3 : la participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement et la décision du jury, qui est sans appel.

Article 4 : chaque participant autorise expressément les partenaires (institutionnels, médias et associatif) à produire, distribuer et diffuser publiquement les spots présentés, ainsi qu'à les adapter au support nécessaire à leur diffusion. Ces images seront ensuite intégrées aux archives des organisateurs et des partenaires et pourront les utiliser à des fins de diffusion non lucratifs.

Article 5 : « Made In Guinée, Fait-Main », constitue la thématique de ce concours photos.

Article 6 : le jury est composé des cadres de Enabel, de l'office national du cinéma, de la vidéo et de la photographie de Guinée, du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat et des partenaires techniques et financiers impliqué dans le projet. Les résultats seront publiés sur les sites des organisateurs et partenaires à ce présent concours.

Article 7 : les partenaires se réservent le droit d'éliminer ou d'exclure du concours les participants dans les cas suivants :

- inscription avec des informations fausses
- Manipulation frauduleuse ou déloyale de quelque façon que ce soit
- Non-conformité avec le thème du concours
- Non-conformité avec la loi et aux bonnes mœurs acceptées en République de Guinée.

Article 8 : Les organisateurs et les partenaires du projet se désengagent de toute obligation et ne pourront être tenus pour responsables en cas de non-respect de la part du participant de la propriété intellectuelle, industrielle ou relative à l'image, et ils n'assument aucune responsabilité pouvant être liée au non-respect ou partiel du présent règlement par les participants au concours.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées !